



IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier de l'OHI n° S3/2649

LETTRE CIRCULAIRE 11/2019
25 janvier 2019

**DEMANDE D'APPROBATION DE L'EDITION 2.0.0
DE LA PUBLICATION DE L'OHI B-12**

DOCUMENT D'ORIENTATION SUR LA BATHYMETRIE PARTICIPATIVE

Référence : LC de l'OHI 49/2017 du 29 août 2017 – *Appel à commentaires sur le projet d'Édition 1.0.0 de la nouvelle Publication de l'OHI B-12 – Document d'orientation sur la bathymétrie participative.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE5) a reconnu la nécessité de rechercher la meilleure façon d'incorporer, de gérer et d'utiliser les données bathymétriques acquises par des moyens non conventionnels, comme par le biais de la bathymétrie participative (CSB) dans le cadre du projet de Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO). Il a été convenu qu'il était nécessaire de développer des principes et directives pertinents pour permettre la collecte et l'utilisation appropriées de données de bathymétrie participative au profit de toutes les parties prenantes intéressées par la connaissance de la forme et de la nature du fond marin et de sa profondeur. En conséquence, la Décision 8 de la CHIE5 a chargé le Comité de coordination inter-régional (IRCC) :

« ... de créer un groupe de travail en vue de préparer une nouvelle publication de l'OHI relative à une politique de bathymétrie participative fiable, qui prenne en compte la PRO4 de la CHIE5 et les commentaires formulés durant la Conférence. Le GT sera composé des EM de l'OHI et d'intervenants à titre d'experts, incluant des membres du TSCOM de l'OHI-COI. Le GT sollicitera les conseils et les contributions des groupes de travail pertinents du HSSC, selon que de besoin. »

2. Conformément aux instructions de la CHIE5, l'IRCC, lors de sa 7^{ème} réunion à Mexico en 2015, a créé un groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG). Conformément au mandat du CSBWG, qui a été approuvé par l'IRCC, le CSBWG a développé un projet de document d'orientation sur la bathymétrie participative qui fournit des conseils et des informations techniques d'ordre général à ceux qui sont susceptibles d'envisager la collecte ou l'utilisation de données de bathymétrie participative. Ce document d'orientation n'a pas pour objectif d'être normatif ou de faire autorité, mais plutôt de favoriser la conduite efficace des activités de CSB tout au long de la chaîne de processus.

3. Le président de l'IRCC a demandé au Secrétariat de l'OHI de diffuser le premier projet d'Édition 1.0.0 de la B-12 - *Document d'orientation de l'OHI sur la bathymétrie participative* - sollicitant des commentaires des Etats membres, des organisations observatrices et des parties prenantes. Le projet a été diffusé via la lettre circulaire en référence, et les retours et commentaires reçus ont été examinés par le CSBWG lors de sa 6^{ème} réunion (CSBWG6 – Monaco, 5-6 décembre 2017), après quoi le document a été soumis aux fins d'aval à l'IRCC lors de sa 10^{ème} réunion (Goa, Inde, 4-6 juin 2018) et au Conseil de l'OHI lors de sa 2^{ème} réunion (Londres, Royaume-Uni, 9-11 octobre 2018).

4. Lors de la 2^{ème} réunion du Conseil, des questions ont été soulevées, dont le président du Conseil et le Secrétaire général ont convenu qu'elles devraient être traitées avant que la B-12 ne soit examinée par les Etats membres aux fins d'approbation. L'un des items était la nécessité de souligner une déclaration indiquant que les orientations ne se substituent à aucune loi et/ou règlement national ou international relatifs à la conduite de la collecte de données bathymétriques dans des domaines de compétence propres. Le texte suivant a été approuvé par le Conseil et a été inséré dans la déclaration de l'OHI sur la bathymétrie participative dans l'avant-propos du document :

Le présent document fournit des directives techniques qui ne remplacent en aucun cas les lois et règlements nationaux et internationaux

5. Le deuxième point pertinent soulevé par les discussions du Conseil concernant la B-12 était l'inclusion d'un organigramme représentant le traitement des données CSB entrantes qui seront incorporées à la base de données du Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB). Cet organigramme est destiné à montrer les processus de filtrage, incluant un processus de vérification de la localisation géographique et toute action de masquage ultérieure, qui seront appliqués à chaque donnée CSB entrante avant ingestion dans la base de données du DCDB.

6. Les deux questions développées dans les paragraphes 4 et 5 de la présente lettre circulaire ont à présent été traitées dans le projet d'Édition 2.0.0 de la B-12, qui est disponible (*en anglais uniquement*) sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante :

www.iho.int → Normes & Pubs → Téléchargement → Projets de publications en attente de l'approbation des Etats membres

7. Une fois approuvé, le Document d'orientation B-12 fournira des directives techniques fiables et encouragera toutes les parties prenantes intéressées à contribuer au processus de CSB, tout en respectant les positions nationales des Etats côtiers. Par principe, aucune donnée CSB entrante ne sera rejetée sauf pour des raisons techniques (par exemple des données non complète ou illisibles), mais leur incorporation à la base de données du DCDB et leur diffusion ultérieure feront l'objet d'une catégorisation des jeux de données respectifs via le processus de filtrage susmentionné. Les données CSB identifiées via le processus de localisation géographique comme provenant de haute mer (conformément à « la zone » de la CNUDM) seront intégrées à la base de données du DCDB sans restrictions quant à leur réutilisation.

8. L'étalonnage du processus de filtrage pour les activités de CSB, potentiellement entreprises dans des eaux sous juridiction nationale, nécessite l'approbation explicite de l'Etat côtier concerné. L'Annexe B contient un modèle de formulaire à remplir pour indiquer le consentement général ainsi que toute éventuelle condition à respecter.

9. Les renseignements relatifs à l'étalonnage du filtrage qui seront récoltés à réception de l'Annexe B complétée constitueront la base d'une liste d'Etats côtiers soutenant les activités de CSB au sein de leurs eaux sous juridiction nationale respectives et souligneront les éventuelles conditions formulées. Cette liste sera tenue à jour par le Secrétariat de l'OHI et, en fonction du consentement individuel de chaque Etat membre, sera publiée sur le site web de l'OHI.

10. Si et lorsqu'elles sont conformes aux conditions formulées par chaque Etat côtier, les données de CSB entrantes seront intégrées au DCDB pour faire partie des jeux de données téléchargeables du domaine public via le portail web du DCDB. Le cas échéant, l'Etat côtier concerné sera informé que de nouveaux jeux de données et métadonnées de CSB susceptibles de couvrir leurs eaux sous juridiction nationale ont été reçus par le DCDB et qu'une copie peut lui être transmise, avant intégration, aux fins d'examen et de décision relative à la publication.

11. Il est demandé aux Etats membres de tenir compte de l'aval de l'IRCC et du Conseil de l'OHI et d'envisager d'approuver l'Édition 2.0.0 de la B-12, en faisant part de leur décision via le formulaire de vote fourni à l'Annexe A, **au plus tard le 5 avril 2019.**

12. Indépendamment et sans lien avec l'approbation de l'Édition 2.0.0 de la B-12, il est également demandé aux Etats membres d'indiquer s'ils soutiennent l'activité au sein des eaux sous leur juridiction nationale, incluant toute condition qu'ils souhaiteraient voir appliquer, en retournant le modèle de formulaire fourni à l'Annexe B, **au plus tard le 20 mai 2019.**

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

Annexe A : Formulaire de vote

Annexe B : Modèle de formulaire (*en anglais uniquement*)

APPROBATION DE L'EDITION 2.0.0 DE LA NOUVELLE PUBLICATION DE L'OHI B-12
DOCUMENT D'ORIENTATION SUR LA BATHYMETRIE PARTICIPATIVE

FORMULAIRE DE VOTE

(à retourner au Secrétariat de l'OHI **au plus tard le 5 avril 2019**)

Courriel : cl-lc@iho.int - Télécopie : +377 93 10 81 40)

**Etat
membre :**

Correspondant :

Courriel :

Approuvez-vous l'Edition 2.0.0 de la nouvelle Publication de l'OHI B-12 ?

Veillez cocher la case appropriée :

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section commentaires ci-dessous.

Commentaires (le cas échéant)

**ACCEPTATION DES ACTIVITES DE BATHYMETRIE PARTICIPATIVE DANS LES EAUX
SOUS JURIDICTION NATIONALE –
PARAMETRES DES ALGORITHMES DE FILTRAGE**

MODELE DE FORMULAIRE

(à retourner au Secrétariat de l'OHI **au plus tard le 20 mai 2019**)

Courriel : cl-lc@iho.int - Télécopie : +377 93 10 81 40)

Please tick the appropriate boxes:

Question 1: Do you support CSB activity in your waters of national jurisdiction?

(Note that for the purpose of this template the term “waters of national jurisdiction” addresses “territorial waters” and “EEZ” as nationally claimed and registered by recognized UN instruments. In the case of disputed areas for both categories possibly covered by incoming CSB data, those datasets will be masked through the filtering algorithm and not made publically available.)

YES

NO

If the answer to question 1 is NO, please stop here to go no further. If the answer to question 1 is YES:

Question 2: Do you support CSB activity unrestricted in all your waters of national jurisdiction?

YES

NO

If the answer to question 2 is YES, please skip questions 3 and 4. If the answer to question 2 is NO:

Question 3: Do you support CSB activity unrestricted within your EEZ and with caveats within territorial waters?

YES

NO

If the answer to question 3 is YES, please skip question 4. If the answer to question 3 is NO:

Question 4: Do you support CSB activity unrestricted within the EEZ only but not within territorial waters?

YES

NO

If the answers to questions 1 and 2 or the answers to questions 1 and 3 or the answers to questions 1 and 4 are YES:

Question 5: Do you wish to be informed about the receipt of new CSB data sets covering your waters of national jurisdiction?

YES

NO

If the answer to question 5 is NO, please skip question 6. If the answer to question 5 is YES:

Question 6: Do you wish to review all incoming new CSB data sets covering your waters of national jurisdiction before ingestion into the DCDB data base?

YES

NO

Question 7: After ingestion of new CSB data sets covering your waters of national jurisdiction into the DCDB database, do you wish to put caveats on the further dissemination of the data?

For use in GEBCO grids only to be provided by the DCDB web portal:

For download via the DCDB web portal as gridded data sets only:

For download as raw data:

Question 8: Do you agree that the IHO Secretariat aggregates an entry into a public list based on the information given to question 1 to 7:

Coastal State	IHO Member State	General support of CSB activity waters of national jurisdiction	No restrictions in all waters of national jurisdiction	Restrictions in territorial waters only	Seeking information about arrival of new CSB data sets	Review of incoming new CSB data sets prior to ingestion into the DCDB data base	Caveats on the further dissemination of the ingested data

YES

NO

Additional comments (if required)



Name :

Title/Position :

Member State :

Signature :

Date :